

# Synthèse

Mourmelon-le-Grand  
Info

Inscriptions scolaires  
*à partir du 15 mai*

-----  
Inscriptions périscolaires  
*du 15 mai au 10 juillet*  
*en Mairie*

Scolaire

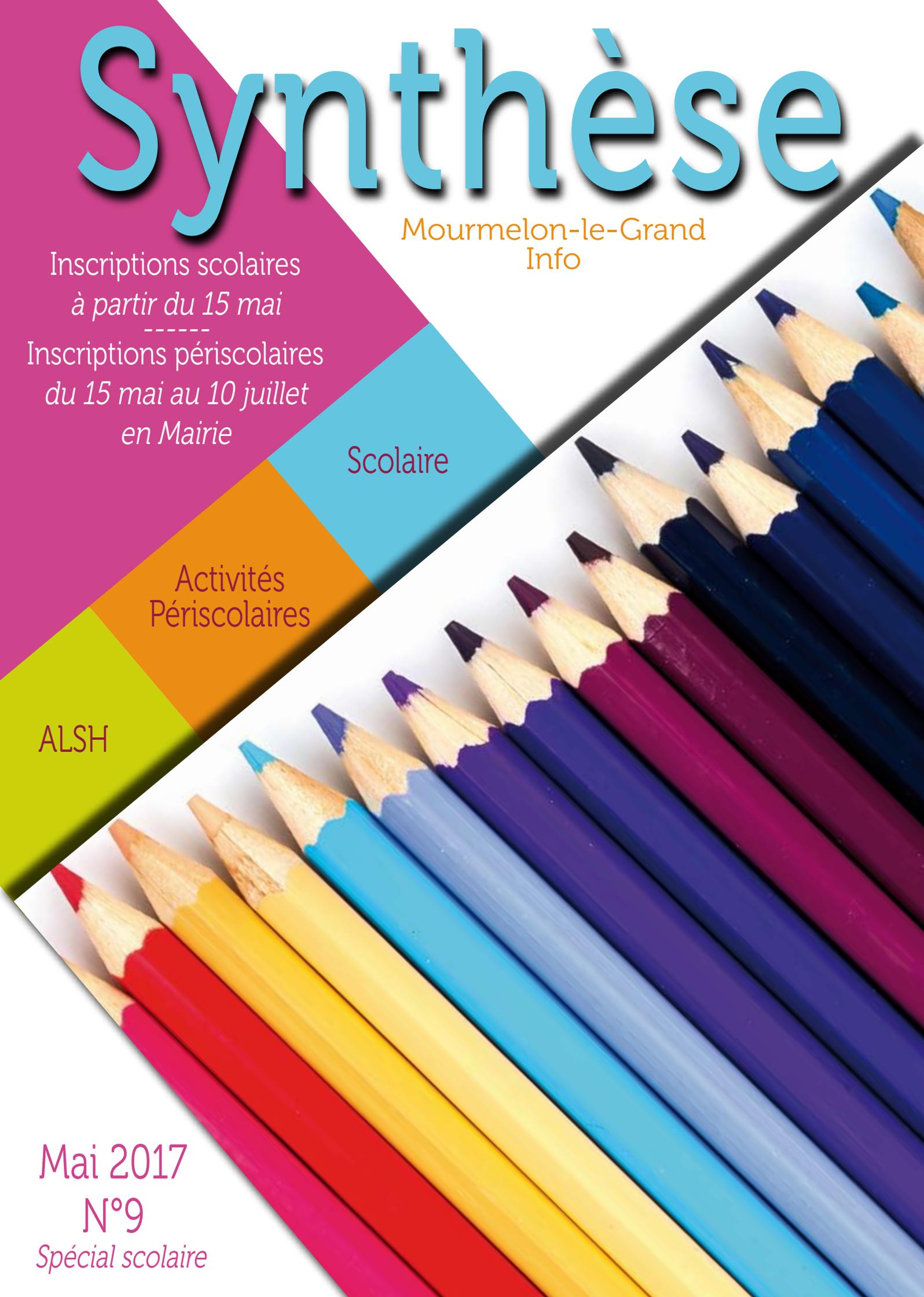
Activités  
Périscolaires

ALSH

Mai 2017

N°9

*Spécial scolaire*



Votre enfant va faire sa rentrée dans une des écoles de Mourmelon-le-Grand.

De nombreux services périscolaires sont organisés par la ville.

Ce numéro de Synthèse spécial scolaire a été réalisé pour vous les présenter.

N'hésitez pas à venir nous voir en mairie pour plus d'informations.

Bonne rentrée !

*L'Adjointe aux Affaires scolaires  
et à la Jeunesse  
Sophie PAQUIS*

## INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE

- 1 Se présenter à la Mairie, muni d'un justificatif de domicile et du livret de famille. L'inscription sera prise par un agent du service éducation-jeunesse qui vous remettra le document nécessaire pour vous rendre dans l'école à laquelle vous êtes rattachée.
- 2 Se présenter à l'école, muni du bulletin d'inscription délivré par la mairie, du carnet de santé et, pour les enfants déjà inscrits dans une autre école, du certificat de radiation.

Les dates d'inscription dans les écoles vous seront communiquées par le Service Education Jeunesse de la mairie.

### Critères d'inscription

Résidence à Mourmelon-le-Grand ou Baconnes.

Ecole affectée en fonction du lieu de résidence (informations au Service Education Jeunesse de la mairie).

Dérogation : le domicile de la nourrice peut être pris en compte dans une demande de dérogation. Fournir la photocopie de la dernière fiche de paie ou du contrat de travail de votre nourrice.

### Horaires de classe

Groupe scolaire Saint-Exupéry et Terme Hilaire : 8h30/11h30 et 13h30/15h45

Elémentaire Léon Bourgeois : 8h45/11h45 et 13h45/16h00

## INSCRIPTIONS AUX GARDERIES PÉRISCOLAIRES

- 1 Se procurer le dossier d'inscription à l'accueil de la mairie.
- 2 Se présenter au Service Education Jeunesse de la mairie, muni du dossier d'inscription dûment rempli et accompagné de la photocopie des pièces justificatives.

**ATTENTION : pour des raisons d'organisation des services, les dossiers d'inscription doivent être retournés au plus tard le 10 juillet 2017 sauf pour les nouveaux habitants.**

**Les dossiers rendus après le 10 juillet seront mis sur liste d'attente, sans garantie d'obtenir une place à la rentrée scolaire sauf pour les nouveaux habitants.**

Aucune inscription ou désinscription ne pourra être faite au cours d'une période (entre deux vacances scolaires).

Un seul dossier  
par famille !



# GARDERIES PÉRISCOLAIRES



Les accueils ont lieu au sein même des écoles dans lesquelles les enfants sont scolarisés.

L'arrivée et le départ peuvent être échelonnés.

**Groupes scolaires Saint-Exupéry et Terme Hilaire :**

Garderie matin : 7h30 – 8h20

Garderie midi (pour les enfants non-inscrits à la cantine) : 11h30 – 12h15

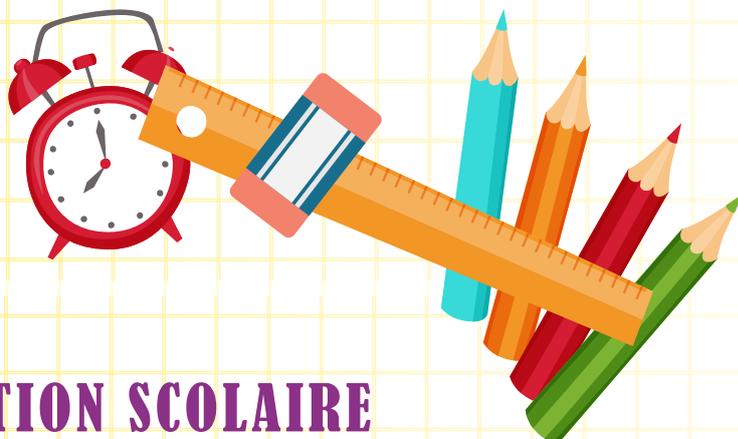
Garderie soir : 16h30 – 18h00

**Ecole élémentaire Léon Bourgeois :**

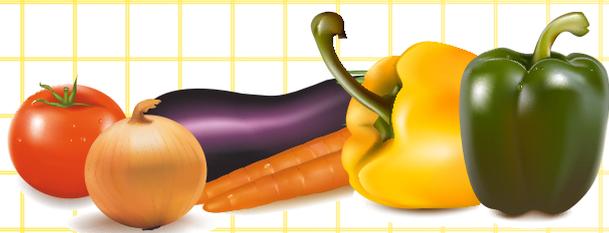
Garderie matin : 7h30 – 8h35

Garderie midi (pour les enfants non-inscrits à la cantine) : 11h45 – 12h15

Garderie soir : 16h45 – 18h15



## LA RESTAURATION SCOLAIRE



Les locaux de la restauration scolaire se situent à l'école Saint-Exupéry. Les élèves des deux autres groupes scolaires se déplacent, à pied pour Léon Bourgeois, en bus pour Terme Hilaire.

Elle est gérée par la municipalité. Les repas sont livrés en liaison froide chaque matin par un prestataire et les menus sont affichés dans chaque école.

Les tarifs de la restauration scolaire sont calculés selon le coefficient familial.

\* Comment calculer votre coefficient ?

Revenu imposable (sur avis d'imposition) / 12 + le montant mensuel des prestations familiales / le nombre de personnes dans le foyer.

## N.A.P. (NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES)

Ce service se déroule dans chaque groupe scolaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

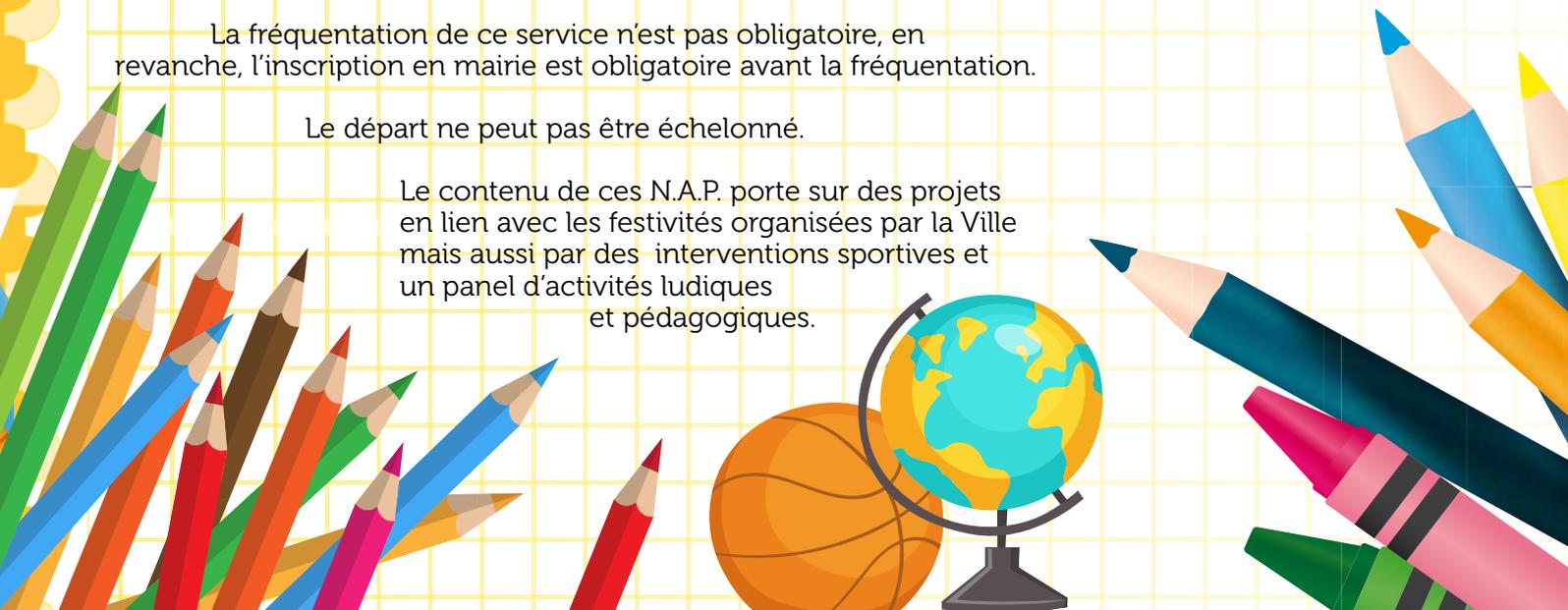
Groupe scolaire Saint-Exupéry et Terme Hilaire, de 15h45 à 16h30.

Ecole élémentaire Léon Bourgeois, de 16h00 à 16h45.

La fréquentation de ce service n'est pas obligatoire, en revanche, l'inscription en mairie est obligatoire avant la fréquentation.

Le départ ne peut pas être échelonné.

Le contenu de ces N.A.P. porte sur des projets en lien avec les festivités organisées par la Ville mais aussi par des interventions sportives et un panel d'activités ludiques et pédagogiques.



# L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT



L'Accueil de Loisirs est ouvert aux enfants de 4 à 12 ans pour une inscription en semaine complète avec le choix journalier entre activités physiques ou activités de loisirs.

Il est ouvert pendant les vacances scolaires, en demi-journée (l'après-midi) ou journée complète de 8h00 à 12h15 et de 13h45 à 17h30. Une prise en charge des enfants pendant la pause méridienne est possible, les familles fournissent un panier repas.



L'Accueil de Loisirs a lieu à l'école élémentaire Terme Hilaire qui bénéficie de salles d'accueil, d'une salle d'arts plastiques, d'une grande salle de psychomotricité, ainsi que dans les deux gymnases de la ville.

L'Accueil de Loisirs a accès à la piscine de garnison, à la médiathèque, à l'auditorium du pôle public, au parc Eugénie,...

À chaque vacances, un thème est retenu qui sert de fil conducteur aux activités mises en place et aux éventuelles sorties.

## L'inscription :

Elle se fait au Service des Sports de la mairie. Les dates sont indiquées dans le programme distribué à tous les élèves de Mourmelon-le-Grand.



## Documents nécessaires à l'inscription :

- le bulletin d'inscription ;
- la fiche sanitaire ;
- le justificatif des revenus de la famille - uniquement si l'enfant n'est pas inscrit à la restauration scolaire

## LES TARIFS

### RESTAURATION SCOLAIRE

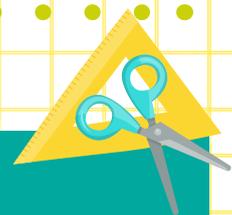
Calculés en fonction des revenus du foyer

- Tranche 1 (- de 350) : 3.00 €
- Tranche 2 (351-500) : 3.97 €
- Tranche 3 (501-650) : 4.34 €
- Tranche 4 (651-800) : 5.44 €
- Tranche 5 (+ de 800) : 6.81 €
- Tarif extérieur : 9.40 €



### GARDERIES

- Matin : 0.75 €
- Midi : 1.30 €
- Soir : 0.75 €



N.A.P. (Nouvelles Activités Périscolaires)  
0.60 € la prestation

### ACCUEIL DE LOISIRS

Calculés en fonction des revenus du foyer

Demi-journée :

- Tranche 1 (- de 470) : 16.00 €
- Tranche 2 (471-619) : 19.00 €
- Tranche 3 (620-769) : 21.00 €
- Tranche 4 (+ de 770) : 24.00 €

Journée sans repas du midi :

- Tranche 1 (- de 470) : 40.00 €
- Tranche 2 (471-619) : 45.00 €
- Tranche 3 (620-769) : 51.00 €
- Tranche 4 (+ de 770) : 53.00 €

Journée continue

(repas fourni par la famille) :

- Tranche 1 (- de 470) : 41.50 €
- Tranche 2 (471-619) : 46.50 €
- Tranche 3 (620-769) : 52.50 €
- Tranche 4 (+ de 770) : 54.50 €

## Modalités de paiement

Pour les services périscolaires, les factures sont adressées par courrier au représentant légal. Le paiement s'effectue par chèques, espèces, Tickets CESU (uniquement pour la garderie, N.A.P.). Le paiement de l'Accueil de Loisirs se fait à l'inscription, il peut être effectué en chèques, espèces, tickets CESU ou chèque vacances.

